

Damien Tarel, l'homme qui a giflé Macron, est sorti de prison (ordres d'en haut : pas d'applaudissements)

écrit par Jules Ferry | 11 septembre 2021



Emmanuel Macron giflé: sorti de prison, Damien Tarel affirme n'avoir "aucun regret" pic.twitter.com/cqtmUQjrLk

– BFMTV (@BFMTV) [September 11, 2021](#)

Des instructions ont été données pour éviter des scènes de soutien :

Damien Tarel, l'auteur de la gifle à Emmanuel Macron le 8 juin dernier à Tain-l'Hermitage (Drôme), est sorti de prison ce samedi matin après avoir purgé trois mois au centre pénitentiaire de Valence. Une sortie discrète pour éviter les éventuels applaudissements de son comité de soutien.

(...) Les autorités voulaient éviter une sortie trop médiatisée. Car des proches et des admirateurs de ce Drômois de 28 ans avaient prévu de venir l'accueillir. L'auraient-ils applaudi ou félicité dès la porte de la prison franchie ? Ces images-là ne feront pas le tour des télévisions et des réseaux sociaux. (...)

[France Bleu](#)

Pour Damien Tarel, l'homme qui a giflé Emmanuel Macron, "le peuple est muselé" pic.twitter.com/9IYGmMZVFA

– BFMTV (@BFMTV) [September 11, 2021](#)

Le tarif en Macronie :

Donner une gifle à Macron = 3 mois de prison ferme, immédiatement

Torturer un handicapé en meute = peine aménagée : pas de prison



Pas de prison pour les tortionnaires



[France Bleu](#) :

Le tribunal correctionnel d'Auxerre jugeait hier **quatre jeunes hommes** pour des faits de violences commis le 26 juillet dernier à Tonnerre.

Ce soir d'été, ils se sont introduit chez un tonnerrois pour lui réclamer une soit disant dette de mille euros. Sauf que l'homme en question n'est au courant de rien. **S'en suivent trois heures de violences et maltraitements qui ont traumatisé la victime** à tel point qu'elle n'a pas pu se rendre à l'audience ce lundi. Selon son avocate, son client est une personne vulnérable. Le jour de l'agression il explique aux quatre jeunes qui s'introduisent chez lui qu'il est sous curatelle. Pour toute réponse l'un d'eux lui lance : « si tu ne donne pas l'argent , on va te planter. » **Le calvaire va durer trois heures,** il est frappé, insulté, une partie de son mobilier est cassé. Puis il est emmené dehors pied nus et ils lui lancent des pierres. Ensuite, la victime est emmenée dans un garage et un de ses agresseurs lui verse de l'huile de moteur sur la tête et menace d'y mettre le feu.

Les auteurs ne s'arrêtent pas là : ils l'obligent à grimper en haut d'un silo et menace de le pousser pour faire croire à un suicide.

« On l'oblige ensuite à se jeter dans le canal , pour qu'il se nettoie » explique un des agresseurs à la barre du tribunal.

Cet acharnement de violences a traumatisé la victime qui aujourd'hui vit cloîtré dans son appartement à expliqué son avocate. Selon les services sociaux son état s'est d'ailleurs largement dégradé depuis l'agression.

Les quatre tortionnaires ont été condamnés à des peines comprises entre 18 mois et un an de prison dont six à trois mois ferme. **Ils n'iront toutefois pas en prison puisque leur peine a été aménagée. Ils ont été placés sous bracelets électroniques.**